



LOT-ET-GARONNE
47140

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le 04 Avril
Le conseil municipal de la commune de Massels
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PICCOLI,
Maire.

Nombres de conseillers: Date de convocation du conseil municipal 29 Mars 2018

En exercice : 11

Présents : Mme LALO Régine,
Mrs BARRIERES Bernard, HABOUZIT Thierry, DORDÉ
François, PICCOLI Jacques, PINEDE Daniel,
SALEVIEILLES Franck

Excusée : Mmes GRONDIN Sylvia, GIBBS Anne- Marie,
Mrs CALMETTES Jacques, BANNEAU Gabriel,

Présents : 7

Votants : 7

Secrétaire de séance : Mr HABOUZIT Thierry,

ORDRE DU JOUR

- 1) Vote du Budget primitif 2018- commune de Massels
- 2) Vote du Budget primitif 2018- Station-service
- 3) Vote des taux des taxes locales 2018
- 4) Choix de l'emprunt- travaux station-service
- 5) Questions diverses

2018-12

VOTE DU BUDGET 2018- COMMUNE DE MASSELS

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de
l'exercice 2018, comme suit :

	<u>Investissement</u>
Dépenses	: 169 870.00
Recettes	: 169 870.00

	<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	:	327 908.00
Recettes	:	327 908.00

Pour rappel, total budget :

	<u>Investissement</u>	
Dépenses	:	169 870.00
Recettes	:	169 870.00

	<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	:	327 908.00
Recettes	:	327 908.00

2017-13

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2018- STATION SERVICE

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018

Investissement

Dépenses	:	356 542.00
Recettes	:	356 542.00

Fonctionnement

Dépenses	:	14 501.00
Recettes	:	14 501.00

Pour rappel, total budget :

	<u>Investissement</u>	
Dépenses	:	356 542.00
Recettes	:	356 542.00

	<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	:	14 501.00
Recettes	:	14 501.00

2018-14

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 35 193 € ;

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal ;**

Article 1^{er} : décide de voter les taux d'imposition 2018 comme suit

- Taxe d'habitation = **9.54 %**
- Foncier bâti = **8.60 %**
- Foncier non bâti = **72.52 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : Charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Article 3 : Constate que la délibération est approuvée à 7 voix pour, zéro contre et zéro abstention

2018-15

**CHOIX D'UN EMPRUNT –FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT
DE L'ATELIER DE LA STATION-SERVICE**

Considérant la nécessité de contracter un prêt afin de financer L'agrandissement de la l'atelier de la station-service ;

Considérant la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires, pour un emprunt de 100 000.00€, sur une durée de 10 ans ;

Considérant la proposition du Crédit Agricole d'Aquitaine

dont le remboursement s'effectuera ainsi qu'il suit :

DUREE	PERIODICITE	TAUX FIXE Echéance avancée	MONTANT ECHEANCE	FRAIS DE DOSSIER
10 ANS	annuelle	0.90%	10 490.38 €	100.00€

Soit un montant total du prêt de 104 903.78 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **Accepte** de contracter un prêt d'un montant de 100 000.00 € auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine selon les conditions indiquées ci-dessus,

- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2018.
- **Constate** que la délibération est approuvée par 7 voix pour, zéro contre et zéro abstentions.

2018-16

ACHAT TERRAIN A LAMOUTHE (reporté à la prochaine session du Conseil Municipal)

Mr le Maire fait part à l'assemblée délibérante du souhait de Mr et Mme Ferrari de construire une murette le long de leur propriété.

Afin de garder la largeur actuelle du chemin communal et après passage du géomètre, la commune doit acheter une bande de terrain à Mr et Mme Ferrari.

En effet le chemin communal a débordé, au fil du temps, sur la parcelle B792 leur appartenant.

Les propriétaires proposent la vente de cette langue de terre pour un montant de 1€ le m², soit xxx 00€. Les frais de notaire seront à la charge de la commune, et les frais de géomètre à partager entre les deux parties

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré

1. **Accepte** l'achat de ce terrain situé lieu-dit « Lamouthe » à Massels cadastrés B792 d'une superficie de xxxx m², au prix de 1€ le m², soit
2. **Autorise** le Maire OU Mr le 1^{ier} adjoint en cas d'empêchement de Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
3. **Nomme** Me PRAT, Notaire à Beauville, afin de réaliser cet achat par la commune
4. **Constate** que la délibération est approuvée par 7 voix pour, zéro contre et zéro abstentions.

2018-17

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE PENNE D'AGENAIS

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Transports Scolaires de Penne d'Agenais concernant le déménagement du siège du dit syndicat.

En effet les anciens locaux étant en train de devenir insalubre, il est nécessaire d'envisager un déménagement dans de nouveaux locaux.

Un nouveau local est proposé par Monsieur le Maire de Penne d'Agenais à l'adresse « 12 rue de la Libération, Port de Penne 47140 Penne d'Agenais ».

Le SIVUTS demande donc aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement d'adresse et d'approuver les nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

-Accepte le changement d'adresse du Syndicat Intercommunal des Transports scolaires de Penne d'Agenais,

-Approuve les nouveaux statuts du SIVUTS de Penne d'Agenais,

-Constata que la délibération est approuvée à 7 voix pour, zéro contre et zéro abstentions.

2018-18

**TRAVAUX EXTENSION DE L'ATELIER DE LA STATION SERVICE –
DESISTEMENT D'UNE ENTREPRISE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du désistement de l'entreprise TROISEL qui avait fait une proposition pour le lot n° 2 - Charpente métallique - proposition retenue à 26 604.76€ HT.

Le Maître d'œuvre, Mr Blanc a donc repris l'analyse des offres établit selon les critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation et dans le respect des règles de la commande publiques. L'entreprise suivante est pressentie :

N° Désignation	Entreprise	Offre HT
02- CHARPENTE METALLIQUE	Sarl SUD-OUEST MONTAGE	30 000.00€
COUT TOTAL DES TRAVAUX HT		30 000.00€

L'assemblée doit autoriser Mr le Maire à signer lesdits marchés avec l'entreprise retenue pour un montant total hors taxes de 30 000.00 € HT soit 36 000.00 € TTC.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

1°) – **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles des marchés relatif à cette opération avec l'entreprise ci-dessous :

N° Désignation	Entreprise	Offre HT	Option HT
02- CHARPENTE METALLIQUE	Sarl SUD-OUEST MONTAGE	30 000.00	

2°) - **Constata** que la délibération est approuvée à 6 voix pour, zéro contre, zéro abstention, Mr Salevieilles étant sorti de la salle au moment du vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h

SIGNATURES

Mr PICCOLI Jacques

Mr HABOUZIT Thierry

Mr CALMETTES Jacques

Mr BANNEAU Gabriel

Mr BARRIERES Bernard

Mr DORDE François

Mme LALO Régine,

Mr PINEDE Daniel,

Mme GIBBS Anne Marie

Mme GRONDIN Sylvia

Excusée

Mr SALEVIEILLES Franck